

Doc. 14128
29 août 2016

La position de la Fédération de Russie concernant les alertes relatives à la Russie postées sur la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Question écrite n° 711 au Comité des Ministres

de M. Volodymyr ARIEV, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Le Service fédéral de la surveillance financière de la Fédération de Russie publie, sur son site web officiel, des listes de milliers de terroristes présumés qui englobent des journalistes de l'opposition comme les journalistes Mykola Semena et Anna Andrievska, qui ont travaillé pour Radio Free Europe/Radio Liberty en Ukraine sur le territoire de la Crimée illégalement occupé par la Russie. Cette pratique suit la publication de listes de personnes qui sont critiquées à l'égard de l'actuel Gouvernement russe comme la «liste noire des ennemis de la Patrie» qui a été publiée en 2014 par des médias russes et sur laquelle figurait l'homme politique Boris Nemtsov, assassiné depuis lors, la liste de 89 personnes à «exécuter» publiée en 2006 sur l'Internet par le groupe nationaliste «Volonté russe» et, précédemment, la liste de 63 «ennemis de la Russie» que «le Parti national souverain de Russie», autre groupe nationaliste, a publiée et sur laquelle figurait la journaliste assassinée Anna Politkovskaya.

Les représentants de l'OSCE, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ont, à maintes reprises, exprimé leur inquiétude face à de telles chasses aux sorcières politiques qui conduisent à l'intimidation des journalistes ainsi qu'à des menaces physiques et à des agressions mortelles contre eux.

Les cas de Mykola Semena et d'Anna Andrievska, qui sont inculpés par des procureurs russes d'infraction pénale de «séparatisme» pour avoir fait état de l'occupation et de l'annexion illégales de la Crimée par la Russie, ont été intégrés dans la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. A la 10^e réunion du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) (28 juin – 1^{er} juillet 2016), le délégué russe a affirmé que la Russie n'avait pas soutenu la création de la Plateforme et ne réagissait donc pas aux alertes.

En sa qualité d'Etat membre du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie s'est engagée à reconnaître «le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales» et «à collaborer sincèrement et activement à la poursuite du but [du Conseil]» (article 3 du Statut).

M. Arieu,

demande au Comité des Ministres:

- s'il va demander au Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe d'expliquer la nature de la collaboration sincère et active de son pays concernant la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et informer l'Assemblée de la position russe;
- ce qu'il compte faire de manière générale pour nouer un dialogue politique sincère et actif avec les pays concernés par les alertes lancées sur la Plateforme.

